

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°29-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Date de convocation :
15/03/2026

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Mme MÉTAIS Christine, M. CLÉRE Denis, Mme SINOQUET Valérie, M. LEGRIS Cyril, Mme DENEL Carole, M. BULARD Benoît, Mme SARA Aline, M. ROSSET Maxence, Mme ISRAËL Mélanie et M. DENAUX Guillaume.

Date d'affichage :

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercices : 11

Sous la présidence de Monsieur SINOQUET Régis, élu maire,

CORRESPONDANT DÉFENSE

Nombre de conseillers qui ont délibéré : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les correspondants défenses qui représenteront la commune.

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

La commune sera représentée par 1 titulaire et un suppléant, désignés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

Faute de désignation, le Maire et le premier adjoint seront désignés de fait.

Objet :
Correspondant Défense

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal procède à l'élection des représentants défense.

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret pour la nomination des correspondants défense et a procédé à un vote à mains levées ;

Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Après le dépouillement du vote, le Conseil municipal désigne M. ROSSET Maxence, correspondant titulaire et M. DENAUX Guillaume, correspondant suppléant pour représenter la commune.

Et de sa publication le :

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET

Le Maire